

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DU  
27 MAI 2015**

PRÉSENTS:

M. D. BACQUELAINE, *Bourgmestre Empêché-Président du Conseil communal,*

M. L. BURTON, *Echevin délégué aux fonctions de Bourgmestre;*

MM. Ph. LABALUE, Mmes A. THANS, F. HERRY, S. ELSER, M. A. JEUNEHOMME, *Echevins;*

M. D. GRISARD de la ROCHETTE, *Président du Conseil de l'Action Sociale;*

Mmes M. HAESBROECK-BOULU, M.-P. LHOEST-GAUTHIER, MM. B. LHOEST, D. VERLAINE, A. NOEL, M. J-P ROLAND, Mmes C. ROLAND-van den BERG, ~~M.-E. JANSSENS~~, Mme C. GUYOT, A.-S. BOFFÉ, MM J.-M. WIDAR, B. LALOUX, L. THELEN, Mmes N. JAVAUX, V. BRAVIN, D. VANHEESBEKE-LENAERTS, M. A. NICOLET, Mme M.-L. CHAPPELLE-LESPIRE, MM A. OLBRECHTS, B. FOURNY, *Conseillers communaux;*

M. R. GILLET, *Directeur général.*

Monsieur le Président ouvre la séance à 20:15 et donne la parole à Monsieur le Commissaire WILLEMART et excuse l'absence de Monsieur le Conseiller Eric JANSSENS.

SÉANCE PUBLIQUE

Monsieur WILLEMART, Commissaire en Chef de la zone SECOVA rappelle que la zone comporte 5 communes (CHAUDFONTAINE, SPRIMONT, TROOZ, AYWAILLE, ESNEUX) et 69 000 habitants. Lors de la création de la zone, celle-ci comptait 63 000 habitants. La population a donc pas mal augmenté. Au 01/0/11/2014, la zone comptait 127 membres de personnel opérationnels pour 231 000 heures prestées dont 196 000 par des policiers.

Nous sommes cependant sous représenté dans la tranche d'âge de personnel qui a moins de 40 ans. Les principaux phénomènes auxquels nous devons faire face sont :

- les vols qualifiés dans les habitations
- la lutte contre le vandalisme et les nuisances sociales
- la lutte contre le trafic de stupéfiants
- les vols avec violence

Nos services ont rédigés 6 655 procès-verbaux en 2014.

Ces pv concernent aussi des procès-verbaux qui ne sont pas des infractions comme par exemple la perte de passport.

Pour ce qui concerne les vols dans les habitations, il y en avaient 990 en 2013 et si on compare les cambriolages dans les habitations principales entre 2013 et 2014, il y a eu une diminution de 14%. Nous avons été confrontés à une mobilité accrue des voleurs qui, lorsqu'ils sont chassés d'un territoire par les contrôles policiers, vont ailleurs.

Les vols à mains armées sur des cibles commerciales étaient de 22 en 2009 et 4 en 2014.

Les vols à mains armées dans les habitations étaient au nombre de 4 en 2009 et de 9 en 2014.

Les vols de métaux étaient au nombre de 11 en 2009 et de 39 en 2014. Ces vols sont essentiellement effectués sur les lignes de chemin de fer ou dans les cimetières.

Les vols de véhicule étaient de 16 en 2009 et de 16 en 2014.

Les vols dans les véhicules étaient de 229 en 2009 et de 233 en 2014.

Les vols à mains armées sur la voie publique restent plus ou moins stables avec une moyenne de 5 par an.

Les délits qui concernent les stupéfiants concernent non seulement la vente, mais aussi la production et la fabrication.

Les dossiers qui concernent les dégradations et l'environnement soit le plus souvent des tags étaient au nombre de 629 en 2009 et de 608 en 2014.

Les violences intrafamiliales sont entre partenaires et/ou ascendants étaient au nombre de 408 en 2009 et de 374 en 2014.

En 2014, il y a eu 71 arrestations judiciaires, des infractions à la sécurité routière, essentiellement pour vitesse excessive ont généré 1518 dossiers.

Monsieur le Président remercie Monsieur WILLEMART, Commissaire Divisionnaire et passe la parole à Monsieur le Commissaire TERF.

Il expose un fait qui s'est déroulé le jour précédent le Conseil communal. A 23:00, le night shop d'EMBOURG situé voie de l'Ardenne a fait l'objet d'un braquage par 2 auteurs cagoulés.

Le gérant s'est enfermé dans la pièce voisine et les auteurs sont partis.

A 2h00 du matin, les mêmes faits se sont déroulés sur la commune d'ESNEUX. Une poursuite entre policier et malfrats s'en est suivie sur l'autoroute qui s'est terminée par un accident, ce qui révéla la participation de 4 majeurs aux faits.

La brigade judiciaire de la ville de LIEGE a repéré une VOLKSWAGEN grise qui avait été volée. Il y avait 6 auteurs à bord de ce véhicule volé. Ces personnes ont été interceptées à l'exception d'un auteur en fuite à la peau noire et avec un pull blanc, ce qui a permis de l'identifier rapidement et de l'arrêter rapidement. Le 6e était un récidiviste notoire. Ils ont été remis aux autorités judiciaires qui les ont libérés tous les 6 parce qu'ils étaient mineurs.

Monsieur le Commissaire TERF signale encore que l'armement individuel des agents, les gilets par balle et les caméras thermiques sont en cours de renouvellement.

Cet exposé étant terminé, Monsieur le Président passe ensuite la parole aux membres du Conseil communal.

Madame le Conseiller Marie-Louise CHAPELLE demande quels sont les objectifs de la police dans les quartiers.

Monsieur le Commissaire divisionnaire répond que parmi les missions attribuées aux agents de quartier, on leur demande de s'informer et de connaître les problèmes qui peuvent émerger dans le quartier.

Cet agent de quartier fait aussi des apostilles, une série de devoirs judiciaires et le travail de domiciliation des personnes.

C'est ainsi qu'ils peuvent remarquer des comportements révélateurs d'une radicalisation et qu'ainsi nous avons pu empêcher un jeune de partir en SYRIE.

Nous demandons également aux agents de quartier de répondre aux invitations des comités de quartier.

Monsieur le Commissaire divisionnaire termine en signalant qu'en 10 ans, 1/3 du personnel a été remplacé.

Monsieur le Conseiller Benoît LALOUX aborde le phénomène des habitants qui surveillent leur quartier et demande s'il y a des statistiques pour la Commune de CHAUDFONTAINE.

Monsieur le Commissaire divisionnaire répond que cette forme de collaboration entre habitants et la police a pris le nom de "Partenariat Locaux de Prévention" et qu'il s'agit essentiellement de transfert de l'information dans les 2 sens. PRIMONT a été une commune test dans cette matière et dans 2 quartiers de la Commune de CHAUDFONTAINE des habitants ont introduit une demande.

Pour ce qui concerne les statistiques Monsieur le Commissaire divisionnaire répond qu'il ne travaille pas avec des statistiques communales pour différentes raisons. A titre d'exemple, les vols dans les habitations, nous nous sommes aperçus que cela avait lieu principalement le long des routes nationales.

Les patrouilles préventives se font de moins en moins dans des véhicules qui peuvent être identifiés comme des véhicules de police et dès que nous apercevons des plaques étrangères, nous interceptons les conducteurs et nous les contrôlons.

Monsieur le Conseiller Lionel THELEN demande ce qu'est l'armement collectif de la zone.

Monsieur le Commissaire divisionnaire répond qu'il s'agit des armes longues du type mitraillettes, uzis, riot guns alors qu'en face, nous parfois confronté à des fusils mitrailleurs A4K47.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Commissaire divisionnaire et Monsieur le Commissaire pour leur présentation et passe à l'examen de l'ordre du jour classique en excusant l'absence de Monsieur le Conseiller Eric JANSSENS.

1. **Correspondance et notifications – communication des décisions de l'autorité de Tutelle.**

Le conseil prend acte de:

**Service Public de Wallonie – 12/05/2006 – taxe sur la distribution gratuite à domicile de feuilles et de cartes publicitaires ainsi que de catalogues et journaux lorsque ces imprimés sont non adressés**

**Gouvernement Provincial de LIEGE - 05/05/2015 – règlement-redevance sur l'occupation de locaux communaux**

2. **Communication du chef de la zone de Police SECOVA: "Bilan opérationnel et perspectives de la zone de Police SECOVA".**

voir exposé ci-dessus

3. **Comptes communaux pour l'exercice 2014.**

Monsieur Alain JEUNEHOMME, Echevin des Finances, du Budget et du Commerce rappelle le contexte dans lequel tous cela doit être fait, suite au renforcement de la tutelle sur les finances communales :

La circulaire budgétaire du 25/09 a imposé

- la nécessité de prévoir un budget technique 2015 et l'obligation de sortir un budget définitif pour le 31/12/2014.

- les règles en vigueur pour la confection du budget extraordinaire et notamment le respect de la balise d'endettement, l'obligation de communiquer à la tutelle le compte technique 2014, impérativement pour le 15/02/2015

- l'obligation de communiquer à la tutelle le compte technique 2014, impérativement pour le 15/02/2015

- l'obligation d'arrêter le compte définitif 2014 pour le 31/05/2015 au plus tard

Nous sommes dans les temps.

Le résultat budgétaire de l'exercice 2014 présente un boni de 437 836,00€ au service ordinaire. L'exercice propre, un boni de 281 181,00€, le service extraordinaire un boni de 383 342,00€, des provisions ont été effectuées pour risques et charges pour un montant global de 180 000,00€.

Le fonds de réserve ordinaire est doté de 2 276 817,00€, le fonds de réserve est doté de 569 982,00€.

Ces provisions sont :

- non-valeur, taxe dont les écrits publicitaires 80 000,00€
- frais de procédure et d'avocat 35 000,00€
- frais de poursuite et procédure 10 000,00€
- frais d'entretien des bâtiments communaux 15 000,00€
- frais relatifs aux vieux véhicules 5 000,00€
- frais d'entretien du service des travaux 5 000,00€
- frais de réparation des luminaires endommagés par accident 15 000,00€
- frais d'entretien des bâtiments scolaires 7 500,00€
- frais d'entretien des bâtiments sportifs 4 800,00€
- frais d'entretien aux bâtiments culturels 2 700,00€

soit un total de 180 000,00€

Si nous comparons les dépenses au budget définitif 2014 et au compte 2014, on peut dresser le tableau suivant :

	<b>Budget définitif 2014</b>	<b>Compte 2014</b>
<b>Personnel</b>	10 996 862,01€	10 775 849,71€
<b>Fonctionnement</b>	3 684 889,34€	3 427 169,45€
<b>Transferts</b>	8 505 77,14€	8 575 003,70€
<b>Dettes</b>	4 023 282,00€	3 547 817,85€
<b>TOTAL</b>	27 210 810,49€	26 325 840,71€

Ceci démontre la maîtrise des dépenses et une recherche constante d'économie, la différence des dépenses étant 884 969,00€

Pour ce qui concerne le personnel, la politique menée peut se résumer en des remplacements au cas par cas.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, seules les dépenses nécessaires ont été autorisées et des marchés publics ont été relancés pour réduire les coûts de certains services ou prestations.

Il convient de rappeler que le passage chez Intradef pour le ramassage des immondices a eu comme conséquence que certaines dépenses reprises jusqu'en 2013 comme dépense de fonctionnement sont reprises depuis 2014 comme dépense de transfert.

Le tableau des recettes est :

	<b>Budget définitif 2014</b>	<b>Compte 2014</b>
<b>Prestations</b>	1 909 205,21€	1 872 177,04€
<b>Transferts</b>	24 486 740,40€	23 834 440,44€
<b>Dettes</b>	949 197,58€	900 404,84€
<b>TOTAL</b>	27 345 143,19€	16 607 022,32€

Celui-ci démontre une diminution des recettes de 738 120,00€, ce qui s'explique principalement par le fait que nous n'avons pas pu constater en 2014 les recettes liées aux conteneurs à puce soit un montant de 527 308,00€ pour les ménages et 57 179,00€ pour les assimilés. Cette recette sera constatée en 2015.

En conclusion, le compte de 2013 avait présenté un déficit à l'exercice propre du service ordinaire dont les causes étaient extérieures à la Commune de CHAUDFONTAINE et relevait de moindres recettes par rapport à celles qui étaient espérées.

Nous avons donc appliqué :

- une politique prudente en matière de recrutement
- la recherche systématique d'économie par la relance de marchés publics
- une gestion active de la dette permettant la renégociation régulière des charges d'emprunt
- la fixation d'une balise d'endettement interne à la commune inférieure à la balise fixée par la région
- la limitation du budget extraordinaire au strict crédit nécessaire pour l'entretien du patrimoine communal (bâtiments, voiries, trottoirs) et la finalisation des projets en cours

Au compte 2014, nous sommes revenus à l'équilibre sans augmentation de l'impôt et les services offerts aux citoyens n'ont pas été diminués car il n'a pas été procédé à des licenciements secs de personnel pour raisons économiques.

Les réserves financières de la commune devraient lui permettre de répondre à des imprévus et de faire face à des dépenses futures (notamment les pensions).

Madame le Directeur financier présente son rapport. Pour les travaux en cours, il y a une diminution de 7 millions d'€ et pour la remise d'avis, elle travaille en parfaite concertation avec la cellule des marchés publics.

Elle rappelle enfin les difficultés posées aux communes par l'application de la norme SEC.

Monsieur le Président remercie Monsieur Alain JEUNEHOMME, Echevin des Finances, du Budget et du Commerce et la Directrice financière pour leurs exposés et demande aux conseillers s'il y a des questions.

Monsieur le Conseiller Benoît LALOUX signale qu'il abonde dans le même sens que le Directeur financier quant à la norme SEC.

Il espère aussi passer à la comptabilité patrimoniale et il suggère la lecture du "Livre noir des communes" d'André ANTOINE. Il demande encore si une motion dans ce sens ne pourrait être votée au Conseil communal.

Il remarque que les charges sont contenues et estime que ce qui est préoccupant est la gestion financière.

A l'extraordinaire, il pointe l'augmentation du contentieux.

Il termine par ses mots :

"Au niveau technique, nous ne pouvons qu'approuver. Au niveau politique, c'est la concrétisation de décisions budgétaires et notre groupe s'abstiendra sur le compte 2014."

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre ROLAND rappelle qu'il y a eu de l'eau dans les cuves à mazout de l'église de BEAUFAYS et il estime qu'une des causes serait que les caniveaux à cet endroit sont régulièrement encrasés.

Il revient sur une transaction d'un montant de 220 000,00€.

Monsieur Alain JEUNEHOMME, Echevin des Finances, du Budget et du Commerce répond que le montant prévu de 20 000 en 2014 et 200 000 en 2015

Le Conseil, par dix-sept voix pour, quatre voix contre et cinq abstentions (MR/PS/CDH+ECOLO)

(voir délibération n° 1, pages 84 et 85).

**4. Modification budgétaire n°1/2015 (services ordinaire et extraordinaire).**

Monsieur Alain JEUNEHOMME, Echevin des Finances, du Budget et du Commerce présente le point et précise qu'il s'agit d'une modification budgétaire technique. Elle a été effectuée en fonction des besoins qui apparaissent au cours de l'année.

Pour la recette variable en provenance du casino "celle qui est proméritée en fonction du chiffre d'affaires", nous sommes restés prudents, nous avons retiré une dépense qui concernait la construction de la voie d'accès du recyparc à EMBOURG car nous attendons la confirmation du subside.

Et enfin, nous avons repris les 60 000,00€ d'économie sur l'éclairage public

Le Conseil, par dix-sept voix pour, quatre voix contre et cinq abstentions (MR/PS/CDH+ECOLO)

(voir délibération n° 2, pages 86 et 87).

**5. Citerne à mazout de l'église de BEAUFAYS - ratification.**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° 3, pages 88 et 89).

**6. Compte 2014 de la Fabrique d'église Vierge des Pauvres de MEHAGNE.**

Le Conseil, par vingt-cinq voix pour, une voix contre (MR+3PS+3CDH+2ECOLO/BFOU)

(voir délibération n° 4, pages 91 et 92).

**7. Actions relatives à la prévention des déchets - mandat à Intradel pour l'année 2015.**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° 5, pages 93 et 94).

**8. Assainissement des ruisseaux - approbation des conditions et du mode de passation du marché.**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° 6, pages 95 et 96 + annexe pages 97 à 109).

**9. Acquisition de matériel pour les services techniques de l'Echevinat de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement - approbation des conditions et du mode de passation du marché.**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° 7, pages 110 et 118).

**10. Compte 2014 du CPAS.**

Le Conseil, par dix-sept voix pour, quatre voix contre et cinq abstentions (MR/PS/CDH+ECOLO)

(voir délibération n° 8, page 119).

**11. Modification budgétaire n°1 du CPAS - services ordinaire et extraordinaire.**

Monsieur le Président du CPAS présente le point. il y a 6 265 000€ de recette, 6 287 000,00€ de dépense, soit un déficit de 21 000,00€ à l'exercice propre et un boni de 113 000,00€ au résultat global.

Il précise que le coût du personnel a augmenté de 42 826,00€, ce qui est dû aux anciennetés et cotisations patronales. Le revenu d'intégration a diminué de 8 000,00€ par rapport à 2013.

Il conclut qu'il y a une maîtrise des dépenses, une optimisation des recettes par la recherche de subsides et donc une part communale maîtrisée depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation, 30 personnes ont demandé une aide au CPAS.

Pour le futur, le risque à moyen terme est la stagnation des subventions en matière de personnel.

Monsieur le Conseiller Benoît LALOUX demande comment le CPAS gère sa trésorerie.

Monsieur DEWERT, Directeur financier du CPAS répond que celui-ci dispose d'une convention de trésorerie avec la commune depuis 10 ans.

Monsieur le Président du CPAS signale qu'il s'agit d'un réajustement technique sans intervention de la commune.

Le Conseil, par dix-sept voix pour, quatre voix contre et cinq abstentions (MR/PS/CDH+ECOLO)

(voir délibération n° 9, page 120).

**12. Prise de participation du CPAS à IMIO.**

Le Conseil retire ce point de l'ordre du jour.

**13. CHAUDFONTAINE-SOURCES - conception de la signalétique touristique - approbation des conditions et du mode de passation du marché de services.**

Madame le Conseiller Marie-Louise CHAPELLE estime que la signalétique de la province est mal placée.



Monsieur BURTON, Echevin délégué aux fonctions de Bourgmestre répond que ce sont simplement des limites de zone et qu'il y a là un décalage entre ces panneaux et les besoins des touristiques qui viennent à CHAUDFONTAINE.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° 10, pages 121 et 122).

14. Adaptation des horaires et des prix de l'accueil extrascolaire.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° 11, page 123).

15. Intercommunales – assemblées générales – approbation des ordres du jour (TEC-INTRADEL-AIDE-ECETIA-ECETIA COLLECTIVITES-SPI-IILE-NEOMANSION-CILE).

Monsieur le Conseiller Bernard FOURNY signale qu'il y a dans le dossier du CHR que l'ordre du jour et rien d'autre.

Monsieur le Président accepte que ce dossier soit reporté.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibérations n° 12 à 20, page 124 à 132).

16. Reprise d'une nouvelle voirie dans un lotissement de MEHAGNE.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° 21, pages 133 et 134).

17. Marché public de fourniture et placement d'un jeu pour l'école Marcel Thiry de MEHAGNE et fourniture de matériel pour la réparation des aires de jeux de la commune de CHAUDFONTAINE.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° 22, pages 135 et 136).

18. Agence locale pour l'emploi – présidence -proposition du Conseil communal.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° 23, page 137).

19. Ecole primaire de BEAUFAYS – remplacement des châssis, portes et fenêtres.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° 24, pages 138 à 140).

20. Ecole Princesse de LIEGE – salle de gymnastique - rénovation du plancher de la scène.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° 25, pages 141 et 142).

21. Ecole Princesse de LIEGE - bloc I – travaux de placement de stores extérieurs.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° 26, pages 143 et 144).

22. Bâtiments scolaires – travaux de remplacement du revêtement de sol.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° 27, pages 145 et 146).

23. Travaux de réfection de la rue A. Delvigne à EMBOURG - approbation des conditions et du mode de passation.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° 28, pages 147 et 148).

24. Travaux dans les cimetières communaux de CHAUDFONTAINE 1 et EMBOURG 2 - approbation des conditions et du mode de passation.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° 29, pages 149 et 150).

**25. Approbation du procès-verbal de la séance du 25/03/2015 et du 22/04/2015.**

Le Conseil, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 25/03/2015 et du 22/04/2015.

QUESTION

- 1° Monsieur le Conseiller Bruno LHOEST demande ce qu'il en est au sujet du plan communal de mobilité dans ce dossier la ministre avait signé la convention qui nous permettait d'aboutir et l'opposition avait été également demanderesse, où en sommes-nous ?

*Monsieur BURTON, Echevin délégué aux fonctions de Bourgmestre répond que toutes les étapes du dossier ont été respectées.*

*Nous attendons 37 000,00€ de subside pour le lancement de l'étude et nous en sommes là.*

*Pour le moment, il y a urgence 6 mois après que ce dossier soit passé au Conseil communal.*

*Monsieur le Conseiller Bernard FOURNY répond que le dossier suit son cours et que l'appel d'offre sera lancé avant la fin de l'année. Il y a pour le moment des problèmes sur le marché avec les différentes DGO.*

*Monsieur le Conseiller Benoît LALOUX signale qu'il va se renseigner sur l'état de ce dossier dès demain. Monsieur le Président estime qu'il était important de faire le point sur ce dossier car il avait crû comprendre que chacun était favorable à ce projet qui devrait permettre d'améliorer la mobilité sur le territoire de la commune*

A 22:00, Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique et aborde immédiatement l'ordre du jour de la séance huis clos.

H U I S C L O S

1. Enseignement communal

a) **démission et admission à la pension de retraite d'une institutrice maternelle définitive**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° 30, page 151).

b) **mise à la retraite d'une institutrice maternelle définitive (remerciements)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° 31, page 152).

c) **congé pour exercer une autre fonction dans l'enseignement autre qu'universitaire d'une directrice d'école primaire sans classe, d'un instituteur primaire définitif, de deux institutrices maternelles définitives et d'un maître spécial de morale laïque définitif (confirmation)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibérations n° 32 à 36, pages 153 à 157).

d) **congé pour prestations réduites justifié par des raisons sociales et familiales de deux institutrices primaires définitives et d'une institutrice maternelle définitive**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibérations n° 37 à 39, pages 158 à 160).

e) **congé pour prestations réduites justifié par la charge de deux enfants de moins de 14 ans d'une institutrice primaire et d'une institutrice maternelle définitives (prise d'acte)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibérations n° 40 et 41, pages 161 et 162).

f) **congé pour prestations réduites justifié par des raisons de convenances personnelles d'un instituteur primaire définitif et d'une institutrice maternelle définitive**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibérations n° 42 et 43, pages 163 et 164).

g) **congé de circonstance d'une institutrice maternelle définitive (confirmation)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° 44, page 165).

h) **interruption partielle de carrière professionnelle d'un instituteur primaire définitif, de trois institutrices primaires et d'une institutrice maternelle définitives (prise d'acte)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibérations n° 45 à 49, pages 166 à 170).

i) **désignation temporaire de neuf institutrices primaires à temps plein (ratification)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibérations n° 50 à 58, pages 171 et 179).

j) **désignation temporaire de cinq institutrices primaires à temps partiel (ratification)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibérations n° 59 à 63, pages 180 à 184).

- k) **désignation temporaire de trois institutrices maternelles à temps plein (ratification)**  
Le Conseil, à l'unanimité (voir délibérations n° 64 et 66, pages 185 et 187).
- l) **désignation temporaire de neuf institutrices maternelles à temps partiel (ratification)**  
Le Conseil, à l'unanimité (voir délibérations n° 67 à 75, pages 188 à 196).
- m) **désignation temporaire sur fonds propres d'une institutrice maternelle à temps partiel (ratification)**  
Le Conseil, par vingt-trois voix pour et trois abstentions (MR+PS+ECOLO/CDH)  
(voir délibération n° 76, page 197).
- n) **désignation temporaire de deux maîtres spéciaux d'éducation physique à temps partiel (ratification)**  
Le Conseil, à l'unanimité (voir délibérations n° 77 et 78, pages 198 et 199).
- o) **désignation temporaire d'un maître spécial de psychomotricité à temps partiel (ratification)**  
Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° 79, page 200).
- p) **désignation temporaire sur fonds propres d'un maître spécial de psychomotricité à temps partiel (ratification)**  
Le Conseil, par vingt-trois voix pour et trois abstentions (MR+PS+ECOLO/CDH)  
(voir délibération n° 80, page 201).

- q) désignation temporaire d'un maître spécial de religion catholique à temps partiel (ratification)

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° 81, page 202).

A 22:15, Monsieur le Président lève la séance.

PAR LE COLLEGE:

Le Directeur général,

L'Echevin délégué aux fonctions de Bourgmestre,

Richard GILLET.

Laurent BURTON.